

COMMUNIQUE FCO DU 20 OCTOBRE

En matière de stratégie de vaccination contre le sérotype 8 de la F.C.O., le C.N.O.P.S.A.V. s'est prononcé à l'unanimité pour une **vaccination volontaire**. **Rien n'interdirait dès à présent la vaccination en zone indemne** mais le nombre limité de doses de vaccins a amené l'Etat, en concertation avec les représentants des professionnels, à prioriser l'utilisation des doses immédiatement disponibles en zone réglementée (et pour les outils collectifs génétiques de zone indemne).

La production de nouveaux stocks de vaccins demandant 4 à 6 mois, il est urgent de préparer la campagne de vaccination 2016. **Une réunion a lieu le 4 novembre dans les locaux du Ministère de l'Agriculture pour estimer les besoins en vaccins**. La question de la responsabilité de la commande des vaccins aux laboratoires est sous-jacente et GDS France souhaite apporter des éléments fiables à l'Administration.

C'est pourquoi nous vous sollicitons aujourd'hui en urgence pour une **estimation au plus près du réel** des besoins dans le département de l'Aude. **Souhaitez-vous vacciner votre troupeau ? Si oui merci de retourner au GDS au plus vite le bon de commande** ci-dessous par mail ou par courrier au plus tôt et avant le 30 octobre. Cette commande vous engage de façon contractuelle.

La vaccination volontaire (hors cadre exportation depuis zone réglementée et protection des outils collectifs génétiques) **ne sera pas prise en charge par l'état**. *Pour indication, l'Etat achète actuellement la dose de vaccin Merial à 1.10 euros H.T. Ce prix pourrait diminuer selon les quantités demandées.* De plus, **la vaccination volontaire pourra être faite par l'éleveur**, mais pour avoir un certificat de vaccination elle devra être réalisée par le vétérinaire sanitaire.

Nous vous rappelons que la vaccination doit se faire sur des animaux en bonne santé, non malades, et que pour être efficace elle doit être réalisée avant contamination du troupeau. Les animaux peuvent être vaccinés à partir de 3 mois (1 mois si la mère n'a pas été vaccinée préalablement).

Rq : Il est préférable d'éviter de vacciner les brebis gestantes : vaccin à faire de préférence avant la mise à la reproduction ou dans le dernier quart de gestation. Ne pas vacciner les mâles au moment de la mise à la reproduction. Le vaccin peut être conservé 1 à 2 ans entre 2 et 8°C mais doit être utilisé immédiatement après ouverture.

BON DE COMMANDE VACCIN F.C.O. SEROTYPE 8 (POUR VACCINATION A PARTIR DE JANVIER 2016)
ENGAGEMENT CONTRACTUEL

N° cheptel : _____

Nom de l'exploitation : _____

Adresse : _____

N° de téléphone : _____

Nombre d'animaux à vacciner par espèce :

Bovins : Ovins : Caprins :

Date :

Signature